



Numéro de l'acte	2018-84-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018

### QUESTION N°2018-84

**URBANISME** : Projet Centre-Ville – Renouvellement de la convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Urbanisme,

Vu, la convention opérationnelle entre l'EPF et la ville d'Arques du 28 février 2008,

Vu, la délibération n°2013-17 du 5 février 2013 approuvant le renouvellement et la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais (EPF), relative à la réalisation de l'opération d'aménagement du Centre-Ville,

Vu, l'avenant n°1 à la convention opérationnelle portant sur l'application des modalités du Programme Pluriannuel d'Intervention pour la période 2015-2019 signé par la commune le 17 mars 2017 et par l'EPF le 2 août 2017,

Vu la délibération n°2017-153 du 20 décembre 2017 approuvant le principe du renouvellement de la convention avec l'EPF

A l'heure actuelle, l'EPF a acquis la majorité des biens relevant de sa mission. Trois immeubles situés quai du commerce doivent encore faire l'objet d'une acquisition pour une maîtrise foncière totale.

Concernant la partie travaux, l'EPF a fait part à la commune d'un point d'information concernant le planning des travaux restant à réaliser

- Evacuation de la pollution aux sols sur le terrain de l'ancienne usine 1 et traitement par pompage de la nappe superficielle ;

- Traitement anticorrosion de la structure de l'ancienne usine de composition.

Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'EPF pour une durée de 5 ans.

Une proposition de convention, jointe en annexe de la présente délibération, a été transmise à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à la majorité (six abstentions), décide :

- d'approuver la signature d'une nouvelle convention avec l'EPF pour une durée de 5 ans, relative au projet du centre-ville,

- de solliciter de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, la prolongation de la délégation du droit de préemption urbain à l'EPF, pour les biens compris dans le périmètre de projet de l'opération,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 10 juillet 2018

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018**

**Affiché le 11 juillet 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit le dix juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 03 juillet 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à James MUNCK  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christian DIRIX  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE  
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ  
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Madame Sophie LEBRIEZ et Monsieur François FRADIN, présents en début de séance, ont décidé de quitter la salle à 18h35 (avant la désignation du secrétaire séance), ils n'ont donc pas pris part au vote pour l'ensemble des délibérations.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 0 absent non excusé
- 2 absents excusés (car présents à l'ouverture de la séance mais ayant quitté la salle à 18h35)
- 6 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.**